

**Engagement de Procédure reprise de concessions funéraires perpétuelles**

L'Etat d'abandon de sépultures se caractérise par des signes extérieurs nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière.

Il s'agit, par exemple, de concessions « offrant une vue déplorable de la tombe abandonnée » (exemple : Clôture métallique tordue, monument brisé, état de ruine...), « délabrée et envahie par les ronces et autres plantes invasives »

Le 07 novembre 2023 passage de Monsieur le Maire Serge JURCZAK.

Au nouveau cimetière (Montée de Saint-Nicolas) de 10h à 11h

Ancien cimetière (Parking de l'Eglise) de 11h à 12h

**Afin de constater l'état de certains monuments perpétuels.
Livret consultable en mairie service accueil.**

**Pour tout renseignement veuillez-vous adresser au service de l'Etat civil de
la mairie du lundi au vendredi
De 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.
Au 03-82-58-09-89**

**Le Maire
Serge JURCZAK**